

La Lettre du *Cedre*

n° 25 - juin 1997

Rédaction, informations : *Cedre*, Technopôle Brest-Iroise - B.P. 72 - 29280 PLOUZANE - FRANCE
Tél. : 02 98 49 12 66 - Fax : 02 98 49 64 46 - E-mail : cedre@ifremer.fr



Un nouveau Ministère au Conseil d'Administration du *Cedre*

Après Météo-France à la session du 12 décembre 1996, la réunion du 19 juin du Conseil d'Administration du *Cedre* a eu le plaisir d'accueillir un nouveau membre, le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, représenté par monsieur Bernard Boyer, Directeur adjoint des Pêches. Il suffit d'un coup d'oeil aux combats financiers et juridiques qui se tiennent actuellement autour des indemnisations des pêcheurs, ramasseurs de coquillages et aquaculteurs touchés par les accidents de l'*Aegean Sea*, du *Braer*, du *Nakhodka*, et tout récemment du *Nissos Amorgos* pour comprendre l'intérêt que trouvera le Ministère français chargé des pêches et des cultures marines aux activités du *Cedre*.

Biorestauration : séminaire scientifique à Fouesnant (Finistère)

Après une mise en route difficile, suite à l'opposition d'une association de quartier de la commune voisine, l'expérience de biorestauration sur le site naturel de la Mer Blanche, en commune de Fouesnant (lettre du *Cedre* n° 17) s'est achevée dans de parfaites conditions, sous le regard attentif de la presse locale et des télévisions. En clôture, le *Cedre* et ses partenaires du programme Eureka BIOREN ont tenu sur place, les 2 et 3 juin, un séminaire où les scientifiques impliqués ont fait un point complet des diverses phases du projet : travaux de laboratoire, essais à échelle pilote et essais in situ. Les premiers résultats de l'expérimentation menée sur le site de la Mer Blanche ont pu être présentés. Ils indiquent une action positive des formulations testées sur la cinétique de biodégradation du pétrole. Ces indications restent à confirmer par une étude statistique approfondie de l'ensemble des analyses, dès que leurs résultats complets seront disponibles.

Stage pratique au *Cedre*

Du 2 au 6 juin, le *Cedre* a tenu sur son plateau technique un stage de formation à la lutte contre les pollutions par hydrocarbures en zone littorale et portuaire. Une vingtaine de stagiaires, provenant de différentes compagnies pétrolières et de ports, a suivi un enseignement comportant des conférences, des démonstrations de matériels et des exercices pratiques

avec déversement de pétrole sur la plage et le bassin de notre plateau technique. **Le prochain stage de ce type aura lieu du 29 septembre au 3 octobre.** Pour toute information, contacter le « service formation » du *Cedre*.

Stage INFOPOL 97

16 stagiaires étrangers et 5 auditeurs libres français ont suivi du 9 au 12 juin le stage INFOPOL 97, organisé comme chaque année par la Direction du Transport Maritime, des Ports et du Littoral (DTMPL) avec le soutien d'Elf Aquitaine, de TOTAL et du SYCOPOL. Les stagiaires se sont rendus successivement à Brest, Marseille puis Paris, suivant un programme géré cette année par le *Cedre*. Outre les cours dispensés dans la salle de conférence du centre IFREMER, la semaine brestoise, réalisée avec le concours de la Préfecture Maritime et de l'Équipement, comprenait de nombreuses visites : stock Polmar de Brest, STNMTE, Cross-Corsen et, pour le plaisir, Océanopolis. Des démonstrations pratiques de matériels, avec déversement de pétrole, ont eu lieu sur le plateau technique du *Cedre*. Le séjour à Marseille, organisé par le port autonome fut l'occasion de visites de sites industriels et de FOST, ainsi que de présentations des moyens d'intervention du bataillon des Marins-Pompiers de Marseille et de l'avion de télédétection des Douanes. La session de clôture s'est tenue dans les salons de la tour Total à Paris.

Espagne, *Aegean Sea* : jugement en appel

La Cour d'Appel de La Corogne a rendu le 18 juin son jugement dans le procès des victimes de la pollution de l'*Aegean Sea* contre l'assureur du navire et le FIPOL en responsables civils directs, et contre l'État espagnol, la société Repsol et l'armateur du navire en responsables civils indirects. Reprenant en détail les circonstances de l'accident, le jugement confirme la co-responsabilité du capitaine et du pilote, qu'il partage en deux parts égales, dans la mesure où « le sinistre aurait pu être évité si chacun d'entre eux avait adopté de son côté, indépendamment de l'autre, les responsabilités lui incombant personnellement ». Cela implique que l'État espagnol ne sera remboursé par le FIPOL de ses frais de lutte qu'à hauteur de 50%. Par ailleurs, entre autres points importants, le tribunal a rejeté les demandes des

confréries de pêcheurs portant sur une indemnisation égale pour tous et des dommages à moyen terme calculés à partir d'une étude écologico-économique globale de la zone affectée. Chaque pêcheur devra faire la preuve chiffrée de ses dommages propres. L'analyse contradictoire de publications des économistes de l'INRA sur les dommages de l'*Amoco Cadiz* a pesé d'un poids très lourd dans cette décision, qui retire plus de 200 millions de F des espérances d'indemnisation des confréries de pêcheurs.

USA, Exxon Valdez : Exxon fait appel

Le long chemin des suites juridiques de la pollution de l'*Exxon Valdez* continue. Condamnée par un jury de première instance, en septembre 1994, à 5 milliards de dollars de « dommages punitifs », la société Exxon a déposé le 19 juin un dossier d'appel mettant en cause à la fois le montant de l'amende, ses bases légales, les instructions données au jury et des « défauts de conduites » de jurés.

Japon : les propositions de l'après *Nakhodka*

Après sa proposition d'un droit d'inspection technique (lettre du *Cedre* n° 24) le gouvernement japonais a poursuivi en juin ses propositions à l'Organisation Maritime Internationale pour renforcer la prévention et la préparation à la lutte contre les pollutions par les pétroliers de passage. Il a ainsi soutenu le projet de « boîte noire » pour les navires à risques, en insistant sur la nécessité que la boîte remonte automatiquement en surface en cas de naufrage.

Venezuela, *Nissos Amorgos* : détention du capitaine

La mise sous séquestre d'un navire et l'arrestation de son capitaine sont fréquemment utilisées pour obtenir des assureurs d'un armement étranger une caution bancaire garantissant la prise en charge des dommages d'une pollution accidentelle. Il en est malheureusement parfois fait une utilisation abusive. Le pétrolier *Nissos*

Amorgos, pollueur pour avoir heurté une épave le 28 février dans le canal de Maracaïbo (lettre du *Cedre* n° 22) restait toujours bloqué début juillet à l'initiative du directeur du port de Punto Fijo, et son capitaine emprisonné. Cela en dépit du fait que les dommages de l'accident sont couverts par la convention du FIPOL et que la Cour de Justice de Caracas, confirmant une décision locale, a ordonné la libération du capitaine et du navire le 27 juin. La Lloyd's list s'est largement faite l'écho, ces dernières semaines, d'une exaspération du monde maritime devant cette situation, liée à des pressions exercées par des pêcheurs locaux sur le capitaine du port.

USA : une norme ASTM sur le brûlage in situ

Approuvée en février par le comité F-20 (substances dangereuses et réponse aux pollutions pétrolières) de l'*American Society for Testing and Materials* (ASTM), une norme sur les standards de brûlage du pétrole in situ en cas de pollution accidentelle a été formellement adoptée par l'ASTM au mois de mai. Les Etats-Unis se sont donc maintenant dotés, sur un sujet loin de faire l'unanimité en Europe, d'un outil de travail qui devrait multiplier les interventions semblables à celle effectuée en Louisiane au mois de janvier (lettre du *Cedre* n° 20).

Atelier international sur les preuves de pollution

Dans le cadre des travaux de l'Accord de Bonn, la France s'est engagée à organiser et accueillir, en 1997, un atelier international en vue de débattre entre spécialistes des procédures de constatation des infractions aux dispositions de la Convention MARPOL 73/78 en matière de rejets d'hydrocarbures par les navires et des modalités de poursuite des contrevenants devant les tribunaux. Co-financé par la France et la Commission Européenne, l'atelier se tiendra à Brest les 9, 10 et 11 décembre. Les discussions s'appuieront sur les résultats d'une étude de la situation au niveau européen, commandée au *Cedre* par le Secrétariat Général de la Mer.

Troisième journée d'informations du *Cedre* - Paris, 7 novembre 1997 : « la dispersion des pollutions pétrolières et les dispersants : quoi de neuf ? »

La dispersion est-elle une véritable méthode de lutte ? Quel est l'intérêt des dispersants ? Quelles sont les limites et conséquences de leur utilisation ? Après avoir été critiqués et souvent interdits, les dispersants sont de nouveau d'actualité avec l'accident du *Sea Empress* au Pays de Galles, où ils ont été massivement utilisés dans la lutte en mer. Cela veut-il dire que les craintes antérieures étaient non fondées, que les dispersants ont changé, ou que les connaissances ont évolué ?

Après *Les leçons de l'accident du Braer*, puis *Les techniques de biorestauration*, ce sujet sera débattu dans le cadre de la troisième journée d'informations du *Cedre*, le 7 novembre 1997 à Paris. Cette journée rassemblera les meilleurs spécialistes de la question, qui présenteront et discuteront de l'utilisation des dispersants en milieu marin et en eaux intérieures, dans une alternance de conférences et de tables rondes.

Pensez à réserver votre journée dès maintenant. Pour tout renseignement prenez contact avec le service « recherche et développement » au *Cedre*. Tél : 02 98 49 12 66 - Fax : 02 98 49 64 46 - E-mail : cedre@ifremer.fr